

Publié le 19 janvier 2018

L'exemplarité des Epl d'aménagement récompensée une fois de plus !

Le 19 décembre dernier, le ministère de la Cohésion des Territoires décernait les labels EcoQuartiers 2017. Comme chaque année un grand nombre d'Epl avaient accompagné les collectivités locales porteuses de projets urbains exemplaires en développement durable.



Nouveauté de cette labellisation 2017, la création d'un **label étape 4** pour les écoquartiers livrés, avec une démarche d'auto-évaluation des habitants du quartier pour maintenir et améliorer les performances de l'écoquartier dans le temps.

5 projets ont été labellisés étape 4 dont 3 accompagnés par des Epl :

- La **Ravine blanche** à Saint-Pierre de La Réunion (974) avec la **Sedre**,
- **Bords de Seine** à Issy-les-Moulineaux (92) avec **Citallios**,
- le programme de **rénovation urbaine des Mureaux** (78) avec **Citallios**.

6 Epl ont été primées à l'étape 3 du label (Teractem, Sers, Serm 34, Sem EAD, Scientipole aménagement, SAT aménagement) et 7 autres à l'étape 2 du label (Alter Aménagement, Splaad, Sers, Saremm, Spl Rouen Normandie aménagement, Oppidea, Sadev 94). Les projets d'écoquartiers portés par des Epl se situent majoritairement dans les zones urbaines denses dans le cadre de projets d'envergure avec une forte mixité fonctionnelle et un grand nombre de logements.

Les aménageurs publics sont aujourd'hui parfaitement sensibilisés à ces enjeux et accompagnent les collectivités locales dans leur transition environnementale et énergétique.

[Télécharger le dossier de presse](#)

À télécharger

- [2017.12.19_dp_ecoquartiers_vf.pdf](#)

Par Camille ROCCASERRA